

# Conférence des métiers : où en sommes-nous ?

A l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février dernier, le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France ont annoncé d'importants engagements financiers pour notre secteur. Ces engagements, réitérés par le Premier ministre le 4 mars dernier, sont une reconnaissance encourageante pour nos professionnels, trop longtemps oubliés du Ségur. Où en sommes-nous ?

## **Rappel des engagements financiers du 18 février**

L'Etat et les conseils départementaux se sont engagés au total à hauteur de **1,3 milliard d'euros pour les métiers de la filière socio-éducative. Ce soutien financier est majeur, il s'articule en deux enveloppes budgétaires :**

- une enveloppe annuelle de **720 millions d'euros** pour une **revalorisation salariale de 183 euros nets par mois**, sur le même modèle que la revalorisation annoncée dans le cadre des accords du Ségur de la santé pour les personnels soignants ;
- **une enveloppe de 500 millions d'euros au service de la transformation de l'environnement conventionnel**, cofinancée par l'Etat et les départements. La mobilisation de ces moyens additionnels sera conditionnée à l'aboutissement de la négociation conventionnelle.

Nexem, la Fehap et la Croix-Rouge française, parties aux discussions avec les pouvoirs publics, ont salué ces engagements financiers qu'elles demandaient et ont défendu devant le Premier ministre et son gouvernement le 18 février dernier.

Cette étape déterminante pour les professionnels et la valorisation des métiers est une **première victoire**, qui intervient après des mois de mobilisation de Nexem auprès des pouvoirs publics et sur le terrain auprès des élus locaux, des parlementaires.

Au-delà de cet engagement financier, c'est une étape déterminante au service de la rénovation du secteur et de l'attractivité des métiers, résultat d'un combat entrepris de longue date par Nexem et qui a permis de faire bouger les lignes.

## **Etat d'avancée des travaux et prochaines étapes**

**Nexem maintient avec le Gouvernement et les services du Premier ministre un**

**dialogue constructif et exigeant.** Des échanges se poursuivent également avec les organisations syndicales représentatives des salariés pour assurer une juste répartition des enveloppes budgétaires annoncées, à commencer par le plus urgent, la revalorisation salariale des professionnels. A ce jour ce travail comprend les éléments suivants.

## **1. La négociation d'un avenant pour distribuer l'enveloppe de 720 millions d'euros de revalorisation salariale ouverte à compter du 1<sup>er</sup> avril aux métiers de la filière socio-éducative.**

La liste des métiers concernés par la revalorisation salariale n'est pas encore stabilisée. Des arbitrages sont encore en cours entre Matignon et l'Assemblée des Départements de France : en effet, le Premier ministre a aussi annoncé lors de la conférence des métiers du 18 février dernier une revalorisation des professionnels de l'accompagnement de la fonction publique territoriale. Il faut donc que la liste des métiers concernés par la revalorisation dans notre secteur corresponde à celle des salariés des départements.

Nous venons juste d'être conviés en urgence à une réunion ministérielle demain (vendredi 8 avril) sur « les suites de la conférence des métiers du 18 février – périmètre des revalorisations sur le champ du secteur privé non lucratif ». Nous imaginons que c'est à cette occasion que nous allons découvrir le produit des derniers arbitrages sur la liste des métiers concernés.

La revalorisation de 183 euros nets par mois fera ensuite l'objet d'un travail avec les organisations syndicales salariées pour signer un accord dont l'application sera forcément rétroactive au 1<sup>er</sup> avril.

## **2. Les négociations sur la convention collective unique étendue.**

La première enveloppe de 500 millions d'euros annoncée le 18 février sera mobilisée au service du futur système de classification et de rémunération. L'objectif est de pouvoir prendre en compte l'ensemble des métiers pour favoriser le développement de **parcours professionnels attractifs et dynamiques**, avec davantage de perspectives en termes d'évolution et de mobilité professionnelle. C'est donc dans ce cadre que Nexem compte apporter une réponse globale à l'attractivité des métiers du secteur, et notamment à tous ceux qui jusqu'à maintenant n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation. Notre organisation a en effet toujours souligné qu'une telle revalorisation devait naturellement répondre d'abord à l'urgence des métiers de l'accompagnement, d'où l'enveloppe des 720 millions obtenus. Cette réponse immédiate ne saurait en aucun cas épuiser le sujet pour les autres métiers. De même, Nexem a toujours souligné que la question de l'attractivité des métiers ne saurait se réduire à la dimension salariale : celle-ci est naturellement fondamentale, mais elle doit s'accompagner d'engagements au service des parcours professionnels, de la valorisation des compétences, de la formation professionnelle, de la qualité de vie au travail, etc. C'est par conséquent dans cet esprit que nous allons engager les négociations avec les partenaires sociaux.

## **La mise en place dans le courant de ce mois d'un « Comité des métiers socio-éducatifs », associant l'ensemble des parties prenantes de notre filière.**

Ce comité, annoncé par le Premier ministre, doit permettre un « pilotage resserré » des

mesures prises le 18 février pour renforcer l'attractivité de nos métiers. Nexem entend bien évidemment s'investir dans ce comité, pour y représenter les employeurs de notre secteur.

**Nexem vous tiendra informés de l'avancée de ces différents travaux en temps réel.**